



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25094256

Déposé / Reçu

16 JUL 2025

Greffé
au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles

N° d'entreprise : **0700 808 073**

Nom

(en entier) : **Euroclear Holding**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II 1, 1210 Bruxelles (Belgique)**

Objet de l'acte : **Nominations et démissions**

A. Extrait analytique du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2025:

(...)

Point 1. Nomination de Madame Klöß-Braekler en qualité d'administrateur de la Société

DÉCIDE de nommer Madame Klöß-Braekler, résidant à (...), en qualité d'administrateur indépendant de la Société.

DÉCIDE, en outre, que le mandat de Madame Klöß-Braekler expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2028 (assemblée générale annuelle de 2029).

PREND ACTE que Madame Klöß-Braekler élit domicile au siège de la société pour toutes fins liées à l'exercice de son mandat, conformément à l'article 2:54 du Code des Sociétés et Associations.

B. Extrait de la procuration

La soussignée, Euroclear Holding, Société Anonyme de droit belge, ayant son siège social en Belgique, à 1210 Bruxelles, 1 Boulevard du Roi Albert II, et inscrite auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro représentée 0700808073 (RPM Bruxelles) (la « Société »), représentée par Madame Urbain et Monsieur Eliet, tous deux Effective Manager de la Société, décide de donner procuration à Maître Nikita Tissot et Maître Mariman Mohamed Adem et/ou tout autre avocat du cabinet d'avocats NautaDutilh, établi à 1000 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe 120, chacun agissant seul et avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités aux fins de dépôt de tout document auprès du greffe du Tribunal de l'entreprise compétent en vue de toute publication de la Société dans les Annexes au Moniteur belge, ainsi que pour exécuter, signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société et unités d'établissement dans la Banque-Carrefour des Entreprises. À cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes les déclarations, signer tous les documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Mariman Mohamed Adem
Mandataire et avocate

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).